



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sorbonne

Question écrite n° 100656

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'université de la Sorbonne-Abou Dhabi. Il souhaiterait l'évolution du nombre d'étudiants dans cette université qui est la première francophone dans le Golfe persique depuis son inauguration en 2006.

Texte de la réponse

L'établissement Paris-Sorbonne University Abu Dhabi a été créé conformément à l'accord international du 19 février 2006 conclu entre l'université Paris IV-Sorbonne et le ministère émirien de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet établissement de droit émirien, géré conjointement par les autorités éducatives d'Abou Dhabi et l'université Paris IV-Sorbonne, délivre des diplômes nationaux français. Il a vocation à devenir l'établissement d'enseignement supérieur francophone de référence au Moyen-Orient et à rayonner notamment sur l'ensemble des pays du Golfe afin de former une élite étudiante qui pourrait par la suite venir compléter sa formation en France. S'agissant de l'évolution du nombre d'étudiants, l'université Paris IV-Sorbonne a communiqué au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche les éléments d'information suivants. Les enseignements ont débuté en octobre 2006 avec une première promotion de 150 étudiants inscrits en L. 1. Au cours de l'année 2007-2008, 262 étudiants ont suivi un cursus, 401 en 2008-2009 puis 485 l'année suivante. Pour la présente année universitaire, le total des effectifs atteint 620 étudiants. Des formations de niveau master sont en cours d'ouverture. Il apparaît d'ores et déjà que l'attractivité de Paris-Sorbonne University Abu Dhabi se révèle satisfaisante, et qu'en conséquence, les effectifs devraient encore pouvoir progresser dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100656

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2011, page 1669

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4506